

TERMES DE REFERENCE

Termes de Références (TDR) pour le recrutement des Consultants individuels - Educateurs spécialisés, chargés de la formation des Agences d'Enregistrement et d'Encadrement (AGEE) en Pratiques Familiales Essentielles du Fonds d'Intervention pour le Développement (FID)

I- Contexte

Madagascar est l'un des pays les plus pauvres du monde en ce qui concerne tant l'ampleur que la profondeur de la pauvreté. Il est en proie à des crises fréquentes et de divers types (catastrophes naturelles, crises politiques, etc.).

Le "Grand Sud" de Madagascar est la partie la plus pauvre, la plus isolée et la plus affectée du pays. En plus, le phénomène plus récent d'*EL NINO* a provoqué une longue et grave sécheresse. Les conséquences sont lourdes pour cette population : la malnutrition modérée augmente le risque de mortalité, et les effets sur les enfants peuvent être irréversibles, la carence nutritionnelle chronique, la pénurie d'eau et assèchement des fleuves, la mauvaise récolte dû à la diminution des précipitations, l'exclusion sociale, la perte des moyens de subsistance, le sous-emploi, les maladies transmissibles, les grossesses et mariages précoces, et la perte des espèces endémiques.

De ce fait, les principaux enjeux auxquels l'Etat malgache doit faire face sont le relèvement social, la restauration de la dignité humaine et la participation de tous les efforts de développement.

Le Gouvernement de Madagascar avec l'appui de la Banque Mondiale a accordé un Financement Additionnel aux Projets de Filets Sociaux de Sécurité (FSS - FA) pour la mise en œuvre d'une intervention intégrée de nutrition et de transferts monétaires dans le sud du pays affecté par la sécheresse. La partie Nutrition est gérée par l'ONN à travers l'U PNNCC et la partie Transfert monétaire par le FID. Cette intervention s'appelle « FIAVOTA ».

Au-delà des transferts en espèces, le FID travaille dans l'ancrage du capital humain en ce qui concerne le bien-être de la communauté (la santé, l'éducation de ménages et le capital social).

Des activités d'accompagnement seront mises en place par des renforcements de capacité et de promotion de différents thèmes d'accompagnement des ménages bénéficiaires du programme dont les « **Pratiques Familiales Essentielles (PFE)** ».

Les pratiques familiales essentielles sont :

- 1- Alimentation/nutrition des mères enceintes et qui allaitent
- 2- Consultation prénatale,
- 3- Allaitement maternel exclusif,
- 4- Vaccination obligatoire des enfants de 0 à 9 mois et demi suivant calendrier pré- établi par le Ministère de la Santé,
- 5- Alimentation variée et suffisante pour les enfants de 6 à 23 mois (sites Seecaline (ONN / UPNNC)
- 6- Lavage des mains (savon, cendre)
- 7- Utilisation d'eau potable

Le FID travaille avec des Agences d'Enregistrement et d'Encadrement (AGEE) qui sont entre autres chargés de former les « Mères Leaders » sur les différents thèmes d'accompagnement des ménages bénéficiaires. Les mères leaders sont des femmes bénéficiaires, élues par leurs pairs pour être un pont entre le Programme et la Communauté. Ces dernières seront à leur tour chargées de sensibiliser les ménages sur l'application des différents thèmes que le FID a dispensés.

II- Mission des Consultants individuels Educateurs spécialisés

- Placés sous la responsabilité de la Direction Inter Régionale de Fort Dauphin (DIRP), les Consultants individuels Educateurs spécialisés ont pour mission principale de :
 - Suivre les séances de formation délivrées par FID sur les PFE.
 - Développés avec FID les outils de suivi évaluation de la qualité de la formation des AGEE.
 - Conduire les formations des Agences d'Enregistrement et d'Encadrement (AGEE) du FID DIRP sur les différents thèmes relatifs aux Pratiques Familiales Essentielles (FPE) suivant les techniques de formation et les documents du FID. Les Consultants seront d'abord formés par le Spécialiste en PFE du FID.
 - Planifier avec les AGEE les formations des Mères Leaders sur le PFE qui se dérouleront au niveau des sites de nutrition.
 - Superviser les séances de formation des Mères leaders par les AGEE en apportant des appuis ponctuels si nécessaire.
 - Evaluer la qualité du travail des AGEE suivant les outils développés avec FID.
 - Accompagner des échantillons de Mères leaders dans la conduite des espaces de bien-être en PFE au niveau des Fokontany bénéficiaires du projet FIAVOTA suivant les guides développés par FID.
 - Emettre des recommandations et des suggestions à l'endroit du FID DIRP ainsi qu'aux AGEE pour améliorer la qualité des sensibilisations des Mères leaders.
 - Transmettre au FID DIRP un rapport de supervision des AGEE et des espaces de bien-être.
 - Suivre le changement de comportement des échantillons de ménages bénéficiaires suivant les outils développés avec FID.
 - Transmettre au FID DIRP des rapports d'activités suivant un calendrier convenu par les deux parties au début des prestations et sera annexé au contrat.
- Les Consultants utiliseront les outils déjà validés par le FID dont :
 - Le manuel de formation,
 - Le support de formation : livrets d'animation
 - Les fiches de suivi de formation,

III- Objectifs de la mission

A l'issu de la mission des Consultants Individuels - Educateurs spécialisés :

1. Les AGEE sont formées en matière de PFE et sont capables de transmettre les formations reçues auprès des Mères leaders.
2. Les séances de formation des Mères leaders sont planifiées avec les AGEE afin de faciliter la supervision.
3. Les Mères leaders sont capables de transmettre aux ménages bénéficiaires les messages reçus et de sensibiliser ces derniers à les pratiquer dans la vie quotidienne.
4. Des changements de comportement positifs seront constatés au niveau des ménages bénéficiaires

IV- Zones d'intervention

Les formations des AGEE et les accompagnements des ménages bénéficiaires du FIAVOTA se feront dans cinq districts bénéficiant du programme.

- Région d'Anosy : District d'Amboasary Atsimo
- Région d'Androy : Districts d'Ambovombe, de Tsihombe, de Bekily et de Beloha.

Chaque Consultant aura ses districts d'intervention : 1 Consultant pour le District d'Ambovombe, 1 Consultant pour les Districts de Tsihombe et Beloha et 1 Consultant pour les Districts d'Amboasary Atsimo et Bekily.

Les activités de formation et d'accompagnement seront réalisées sur douze (12) mois. Et les Consultants Individuels - Educateurs Spécialisés seront donc contractés pour un (01) an pouvant être renouvelable en cas de besoin.

Le présent terme de référence est en vigueur suivant la répartition sous-citée :

REGIONS	DISTRICTS	COMMUNES	SITES	NB MENAGES
ANOSY	1	5	31	10 952
ANDROY	4	34	307	45.979
TOTAL	5	39	338	56.931

V- Conditions de travail

- Le FID mettra à la disposition des Consultants individuels - Educateurs spécialisés les supports et matériels de formation nécessaires. Charge aux Consultants les frais relatifs aux séjours de mission par thème (déplacement, hébergement, crédit téléphonique, connexion internet, ...)
- Les Consultants distribueront ces supports aux AGEE qui vont les donner par la suite aux Mères Leaders présentes aux formations. Ces distributions feront l'objet de décharge signé par les AGEE et Mères Leaders.

VI- Livrables :

Les Consultants individuels Educateurs spécialisés s'engagent à livrer au FID chacun :

1. un rapport de formation des AGEE, 7 jours ouvrables après la fin de la formation;
2. un rapport mensuel d'accompagnement des AGEE incluant l'évaluation de la qualité du travail des AGEE et des espaces de bien-être (incluant entre autres une synthèse des activités et des évaluations,) au plus tard 8 jours ouvrables après la fin du mois.
 - a- Deux exemplaires en version physique,
 - b- Une version électronique

VII- Cadre des responsabilités :

Le FID :

- Etablit la répartition des groupes d'AGEE à former et à encadrer par Educateurs spécialisés
- Fournir en temps nécessaires, les outils nécessaires aux formations

- Payer les rémunérations des Consultants individuels - Educateurs spécialisés suivant les dispositions contractuelles en vigueur.
- Communiquer aux Consultants et aux AGEE les calendriers de formation suffisamment en avance

Les Consultants individuels Educateurs spécialisés :

- Respecter les calendriers de formation des AGEE convenus
- Suivre les outils mis à disposition
- Procéder aux formations des AGEE
- Respecter toutes les clauses des Termes de Référence établis
- Respecter les calendriers de livraison des livrables

VIII- Calendrier de la mission :

Le chronogramme d'exécution de la mission est annexé au contrat.

IX- Evaluation du Consultant

Le Consultant Individuel sera évalué au terme d'une année du programme pour pouvoir prétendre à la continuité de son contrat. L'évaluation se basera sur les notes de la qualité de sa prestation et le nombre de plaintes reçues.

Les critères suivants sont considérés :

- respect du calendrier de formation et d'accompagnement (date et durée),
- qualité des formations et des accompagnements effectués (contenus, respect des techniques andragogiques, organisation),
- qualité des rapports,
- respect des délais de remise des rapports et respect des clauses contractuelles.

Les résultats de l'évaluation pourront conduire à la résiliation du contrat.

EVALUATION DE LA QUALITE DES PRESTATIONS

CRITERES	NOTE
1. Respect du calendrier de formation et d'accompagnement (date et durée),	
2. Qualité des formations et d'accompagnement effectués (contenus, respect des techniques andragogiques, organisation)	
3. Qualité des rapports et Respect des clauses contractuelles	
4. Taux d'application des PFE par les bénéficiaires	
TOTAL FID	N = (maximum 12)

NOTE 1= INSUFFISANTE

NOTE 2= MOYENNE

NOTE 3= BON

X- Profil requis :

Niveau Bac +3 en Sciences Sociales, option Educateur spécialisé

- Ayant des références en renforcement de capacité en milieu rural sur des thèmes spécifiques : médical, social, culturel, ...
- Ayant des expériences en IEC/CCC,
- Maîtriser parfaitement le français,
- Connaissance et maîtrise des dialectes locales,
- Posséder une bonne capacité rédactionnelle.
- Avoir de bonnes aptitudes de communication et la capacité de travailler en équipe,
- Maîtrise des outils informatiques,
- Aptitude à faire des marches à pied